

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2024-099

Date de la convocation : 12/12/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 18

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLOT, Françoise PAYEN et MM Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX Bruno DAUPHY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVEY, Désiré NANJI, Gérald LORFEUVRE, René SALEZ et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVEY, M. Pierre POTRON donne pouvoir à M. Désiré NANJI, M. Michel MEIS donne pouvoir à M. Gérald LORFEUVRE, M. Christophe MANCEAUX donne pouvoir à Mme Valentine DION.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF OPERATION
PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT**

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie »,

Vu la délibération n° DC2021/147 du 30 Septembre 2021 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'Echelle des Communautés des Communes de l'Argonne Ardennaise, des Crêtes Préardennaises et du Pays Rethélois pour une durée de 5 ans,

Vu la délibération n° DC2022-18 du 7 avril 2022 approuvant la convention avec l'ANAH (Agence Nationale de Habitat), la Région Grand Est et les Communautés de communes de l'Argonne Ardennaise, du Pays Rethélois et des Crêtes Préardennaises,

Vu la délibération n°DC2022/19 du Conseil communautaire du 7 avril 2022 confiant délégation au Bureau pour l'attribution des aides afférentes à la mise en œuvre du Fonds commun d'intervention lié à l'OPAH,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération.
- **DE CHARGER** le Président de signer tous les actes à intervenir

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN

Le Président,


Benoît SINGLIT

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 02/01/2025
et de sa publication ou notification le 02/01/2025**

Annexe de la Délibération DB2024/98

Date bureau	Civilité	Prénom	Nom	Adresse	Ville	Thématique	Gain énergie / Situation autonomi e	Projet	Cout du projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention Com. Com.	Subvention ANAH	Caisse de retraite
19 décembre 2024	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	08260 GRANDPRE	Précarité énergétique	82,00%	Isolation des murs par l'extérieur, des combles et des rampants, Changement des menuiseries, installation poêle à bûches et d'une VMC	101 251,97 €	95 736,09 €	70 000,00 €	7 000,00 €	63 000,00 €	
	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	08390 Baron et ses environs	Précarité énergétique	46,21%	Isolation des murs par l'extérieur, des combles, changement des menuiseries, installation d'une pompe à chaleur et d'un chauffe-eau thermodynamique	45 894,16 €	43 501,58 €	40 000,00 €	4 000,00 €	36 000,00 €	
	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	08310 Saint Etienne à Arnes	Précarité énergétique	69,00%	Installation poêle à bois et pompe à chaleur, isolation des combles et planchers bas	40 011,90 €	37 925,97 €	37 925,97 €	3 793,00 €	22 755,58 €	

[illegible]